

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 12 mars 2026

03.2026-13	<u>PREVENTION ET GESTION DES DECHETS</u> <u>OBJET : Attribution d'une subvention à l'association LES HIL'HARENGS FUMES pour l'acquisition des gobelets réutilisables</u>
-------------------	---

VU la décision n°B_17.12.2024-03 du Bureau communautaire du 17 décembre 2024 approuvant le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2025-2030 de Clisson Sèvre et Maine Agglo, et notamment l'action 16 relative à l'accompagnement des organisateurs d'évènements dans la prévention des déchets,

VU la délibération communautaire n°30.09.2025-09 du conseil communautaire du 30 septembre 2025 approuvant le règlement relatif au versement de la subvention pour l'acquisition de gobelets réutilisables, et précisant que l'attribution de la subvention fera l'objet d'une décision individuelle actant son attribution,

Considérant la demande de subvention reçue en date du 11 mars 2026 de la part de l'association LES HIL'HARENGS FUMES,

Considérant que l'association LES HIL'HARENGS FUMES remplit l'ensemble des conditions stipulées dans le règlement pour pouvoir bénéficier de cette subvention,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : d'attribuer une subvention de 61,56 € à l'association LES HIL'HARENGS FUMES, au titre du règlement relatif au versement de la subvention pour l'acquisition de gobelets réutilisables.

ARTICLE 2 : de préciser que les crédits correspondants sont bien disponibles au budget.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »